

**Commune de Farges**  
**Procès - verbal n° 55 du Conseil Municipal**  
**Séance du 11 décembre 2018**

**Présents** : Monique Graziotti - Catherine Caillet - Noël Plissonnier - Catherine Davit - Dimitri AMADIEU - Simone Armand - Patrick Bestmann - Corinne Evrard - Sonia Lovenjak-Lebeuf - Arnaud Martin - Michel Rey -

**Absents excusés** : Yveline Galletti- Joseph WAPOU

**Absents** : Laurent Filpa - Gaël Oria

**1/ Désignation du secrétaire de séance** : Corinne EVRARD

**Procès-verbal n° 54 de la séance du 6 novembre 2018** : **Accepté à l'unanimité** .

**2/ CCPG** : Le compte-rendu du dernier conseil est présenté. Il est disponible en Mairie.

**3/ Urbanisme** : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC HUCHON - DP LEGER- DP MIGUEIS CORREIA -DP DUFFAIT.

**4 / Délibérations**

- Suite aux différentes décisions du conseil communautaire, approuvées par la majorité des communes relatives au changement de statuts de la communauté de communes en communauté d'agglomération, il convient de changer les statuts. Selon l'article N°L. 5211-41 du code général des collectivités locales.  
**Accepté à l'unanimité**
- Le plan de financement du magasin de producteurs en vente directe se chiffre à 299000€ HT hors honoraires (53800€). Il tient compte de l'agrandissement du bâtiment acté courant octobre. L'avant-projet sommaire N° 3 sera soumis à l'appel d'offre début janvier. Le plan de financement accepté lors de la séance de novembre reste inchangé.  
**Accepté à l'unanimité**
- Une décision modificative N° 4 est présentée. Elle repose sur un complément de crédit pour mandater à la CCPG le coût acté pour notre commune des attributions provisoires 2018 et ajuster l'opération d'enfouissement des réseaux de la rue Pierre Malfant (tranche N° 3 comprise). Différents articles sont ajustés en virement de crédits. Le montant du budget reste inchangé.  
**Accepté à l'unanimité**
- Madame BAYLAC Olga et M. et Mme JULIET Franck ont déposé une requête à l'encontre des nuisances de l'espace rencontre et du city stade. Il convient de se faire représenter par un cabinet d'avocat pour établir un mémoire.  
**Accepté à l'unanimité**
- Les tarifs de la location de la salle des fêtes et d'achat de concessions au cimetière sont ajustés pour l'année 2019. Aucune augmentation n'est actée. L'autorisation d'établir une convention d'utilisation avec les associations et privés qui occupent les locaux de la salle polyvalente est requise. Elles seront mises en place en 2019.  
**Accepté à l'unanimité**
- Les locataires de l'appartement N° 2 de la Mairie ont quitté le pays de Gex. Il convient de relouer cet appartement au prix de 921.00€ sans les charges. M. Nabil JAZIL a soumis une candidature pour reprendre le bail dès le 28 novembre 2018.  
**Accepté à l'unanimité**
- Madame FOL Christiane quitte ses fonctions le 31.12.2018 pour faire valoir ses droits à la retraite. Un cadeau lui sera offert.  
**Accepté à l'unanimité**
- La Société de chasse est au bénéfice d'un bail pour l'exercice de leur passion. Il est renouvelé à compter d'avril 2019 pour 10 ans. Il est proposé de mettre à leur disposition le local communal de

la parcelle N° C 606 sis à Asserans. Il convient d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de ce bâtiment, à titre gracieux. Le Président devra fournir à la Mairie une attestation d'assurance RC.

**Accepté à l'unanimité**

- Installation d'une MFR à Farges : **Délibération retirée.**
- Le 9 janvier 2018, une dérogation pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été demandée aux services de l'État. Elle prévoyait le déplacement des conseils municipaux, lors des séances recevant du public à la salle polyvalente. Avec l'aménagement de la salle actuelle recevant les agents administratifs ; un espace peut être dégagé pour l'installation d'une salle de réunion. Cette dernière, conséquente peut aussi recevoir les conseils municipaux qui accueilleraient des personnes à mobilité réduite. En effet, cet étage, dans les travaux d'accessibilité prévus à l'agenda préfectoral est servi par un ascenseur depuis la rue.  
Pour les célébrations des mariages concernés par la présence de personne à mobilité réduite, un courrier sera adressé à Monsieur le Procureur de la République, demandant l'autorisation du déroulement à la salle polyvalente, sis place Soudrine à Farges, dont les locaux sont aux normes requises. La commission de la DDT examinera le dossier présenté par notre collectivité le 27 décembre 2018.  
**Accepté à l'unanimité**
- Par délibérations N°271114-77 du 27.11.14 et N° 191214-88 du 19.12.14, la Mairie prend en charge une participation aux cotisations du maintien de salaire et de l'assurance mutuelle du personnel. Il est proposé, à compter du 1er janvier 2019, de suspendre cette cotisation communale pour tout agent placé en situation d'arrêt longue maladie ou en situation d'arrêt longue durée, validé par le comité médical du centre de gestion de l'Ain. En effet ce coût, n'étant pas pris en charge par les assurances, il reste à la charge de la commune.  
**Accepté à l'unanimité**
- La société orange a soumis la convention relative aux travaux de leur entreprise pour l'enfouissement des réseaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la rue Pierre Malfant. Le devis est de 1225.58€.  
**Accepté à l'unanimité**

#### **5/ Divers :**

- Le dossier de l'installation d'une MFR à Farges se poursuit. Une nouvelle réunion avec les acteurs aura lieu courant janvier.
- Il est proposé, dans les prévisions du budget 2019, d'inclure l'archivage communal. Ceci permettrait d'adapter le stockage dans un lieu approprié.
- Le Maire informe qu'aucune délibération pour s'opposer au compteur « Linky » sera présentée.
- Les travaux du SIEA, enfouissement des réseaux de la résidence du Château, 4<sup>ème</sup> tranche de la rue Pierre Malfant et changement d'une grande partie des lampadaires en ampoules « LED » interviendront courant 2019.

**Séance levée à 20h37 heures**

**La secrétaire de séance :  
Corinne EYRARD**

